



Règlement du Concours Photos

Article 1 - Organisation

L'équipe des Ports de Pornic organise un concours photo intitulé « **Regard sur les ports de Pornic** » dans le cadre du printemps, d'une nouvelle saison qui débute. Ce concours est gratuit et ouvert à tous.

Article 2 - Objet du concours

Le concours vise à encourager les plaisanciers et les habitants à capturer et partager la beauté des ports de Pornic.

Article 3 - Conditions de participation

1. **Participants** : Toute personne, plaisancier ou non, peut participer en respectant les modalités du présent règlement.
2. **Contenu des photos** : Les photos soumises doivent représenter des éléments des ports de Pornic.
3. **Limitations techniques** : Les photos doivent être au format JPEG ou PNG et d'une résolution suffisante pour une diffusion sur les réseaux sociaux.
4. **Nombre de participations** : Chaque participant peut soumettre une seule photo.

Article 4 - Modalités de participation

1. Prenez une photo des ports de Pornic.
2. Envoyez votre photo par e-mail à : portspornic@la-nautisme.fr avec pour objet « **Regard sur les ports de Pornic** ».
3. Indiquez les coordonnées de l'auteur de la photo (nom, prénom, téléphone) dans le corps du mail.
4. Date limite de réception des photos : **le 10 juin 2026 à 12h.**

Article 5 - Critères de sélection et délibération

1. L'équipe des ports de Pornic **présélectionnera 10 photos** sur des critères de créativité et d'originalité.
2. Les photos seront imprimées et affichées à la capitainerie de la Noëveillard. Une urne de vote sera à votre disposition, toujours à la capitainerie de la Noëveillard, à partir du **27 avril 2026 à 9h** jusqu'au **10 juin 2026 à 18h.**
3. Un prix spécial « **Noëveillard** » sera décerné à la photo ayant le plus de votes et qui mettra en valeur le port de la Noëveillard.
4. Un prix spécial « **Ria** » sera décerné à la photo ayant le plus de votes et qui mettra en valeur le port de la Ria.

5. **Dans le cadre de la certification Ports Propres**, la capitainerie attribuera un prix spécial « **biodiversité** » qui mettra en valeur la photo ayant capturé la faune ou la flore des ports de Pornic.

Article 6 - Résultats et remise des prix

Les résultats seront annoncés lors d'un petit déjeuner du capitaine. Les lauréats recevront des lots offerts par la capitainerie. La date vous sera communiquée dans un prochain mail et sur notre site internet.

Article 7 - Droits et responsabilités

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les participants au jeu cèdent à LAN leurs droits de propriété intellectuelle relatif à la photographie prise.

1. Les participants garantissent être les auteurs des photos prises et s'engagent à ne pas soumettre de contenu protégé par des droits d'auteur ni porter atteinte à la dignité et la réputation de personnes figurant éventuellement sur les photos.
2. Les participants autorisent LAN, sans contrepartie financière, à reproduire et à diffuser les photographies dans le cadre de la promotion de ses ports sur ses supports de communication tels que site internet, affiches, publications sur les réseaux sociaux, et ce, sans cette liste ne soit limitative. Ils autorisent également LAN à transmettre les photographies à des prestataires chargés de la réalisation de supports de communication. Les participants ne pourront pas demander de rémunération a posteriori pour l'utilisation de leur photographie dans les cas détaillés ci-dessus.
3. Les participants sont informés que leurs noms peuvent être utilisés pour illustrer les photographies diffusées.
4. LAN se réserve le droit de refuser ou de retirer toute photographie de ses supports de communication ne respectant pas les règles du concours ou jugée inappropriée.
5. Les participants garantiront LAN contre toute condamnation financière à laquelle elle pourrait être condamnée pour la reproduction de droits de tiers, étant entendu qu'il est mis à la charge des participants une obligation de diligence vis-à-vis du respect des droits des tiers. Les participants s'engagent en conséquence à ne jamais agir en justice à l'encontre de LAN s'agissant de l'exploitation des photographies ou revendiquer un quelconque droit sur l'œuvre.

Article 8 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement

Article 9 - Contact

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter la capitainerie à portspornic@la-nautisme